

10^{ème} RALLYE NATIONAL de VÉHICULES HISTORIQUES de COMPÉTITION ÉCUREUIL - DRÔME PROVENÇALE



08 - 09 Juin 2018



RÈGLEMENT PARTICULIER

Le 10^{ème} Rallye National de Véhicules Historiques de Compétition Ecureuil-Drôme Provençale reprend l'intégralité de la réglementation du 32^{ème} Rallye National Ecureuil-Drôme Provençale,

Ce règlement particulier complète : le règlement standard des rallyes FFSA, les règles spécifiques des rallyes VHC FFSA et le règlement de la coupe de France des rallyes VHC

PROGRAMME DU RALLYE - HORAIRES

Conforme au règlement particulier du Rallye National de support

Article.1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Montélimar, organise les 08 et 09 juin 2018 le :

10^{ème} Rallye National de Véhicules Historiques de Compétition Ecureuil Drôme-Provençale

En qualité d'organisateur administratif et technique.

Le présent règlement a reçu le permis d'organiser par la FFSA le n°--- en date du 00/00/2018.

Le présent règlement a été enregistré à la Ligue Rhône-Alpes du Sport Automobile sous le permis d'organisation n° -- en date du 00/00/2018.

Comité d'Organisation.

- Le Président Jean-Pierre MAUVEAUX et les Membres de son comité directeur.
- Secrétariat du Rallye :

A.S.A Montélimar - 916 route du Village – 26130 CLANSAYES

Téléphone : 04 75 04 51 66

Site ASA : www.asamontelimar.com - Courriel : asa-montelimar@orange.fr

Transfert du téléphone ASA aux vérifications des documents le vendredi à partir de 14 h 00

Permanence du Rallye salle polyvalente Collège M. Duras à Montélimar :

1.1P. Officiels de l'Épreuve

Président du Collège :	M. VEYRET Emmanuel	1316
Membres du Collège :	M. BOUVIER Philippe	241588
	M. LAUDET Jean Louis	6195
Stagiaire		
Secrétaire du collège	Mme BESANÇON Monique	9682
Directeur de Course :	M. VERNET Daniel	147321
Commissaires Techniques (Responsable) :	M. BLANC Philippe	38131
Chargés des Relations avec les Concurrents :	M. ROL Sébastien	44492
	Mme HURARD Josyane	1053

L'ensemble des structures de sécurité et d'organisation mis en place pour le Rallye National fait office pour le Rallye VHC.

1.2P. Éligibilité

Le 10^{ème} Rallye National de Véhicules Historiques de Compétition Ecureuil Drôme-Provençale compte pour

- La Coupe de France des Rallyes V.H.C. avec le Coefficient 2
- Le Challenge Indice de performance Rallye VHC
- Le Championnat des Rallyes V.H.C. de la Ligue Rhône-Alpes
- Le Challenge V.H.C. de l'ASA Montélimar
- Le Trophée Européen RENAULT 5 Groupe 2 VHC VHRS

1.3P. Vérifications avant le départ

Les équipages engagés recevront par Courrier Postal ou Mail **leur accusé de réception d'engagement, et leur heure de convocation pour les vérifications des documents et les vérifications des voitures**

- Vérification des documents Gymnase du Collège M. Duras à Montélimar
- Vérification des voitures Parking Pôle commercial de Maubec à Montélimar

De 16 h 30 à 20 h 30
De 16 h 45 à 20 h 45

Les vérifications finales seront effectuées : Garage Cartal à Montélimar (Taux Horaire M.O 60€ ttc)

1.3.3P. L'équipage devra présenter la fiche d'homologation de la voiture et les éventuelles fiches annexes. En cas de non présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité allant jusqu'au refus de départ.

L'équipage ou son représentant devra présenter les **équipements de sécurité (pilote et copilote) en vigueur au jour du rallye (voir tableau des équipements de sécurité rallye)**. Le départ sera refusé à tout équipage pour lequel ces équipements ne seraient pas homologués.

Le départ sera refusé à tout équipage pour lequel les combinaisons, casques, cagoules et gants ne seraient pas homologués.

Article.3P. CONCURENTS & PILOTES

3.1P. Demande d'Engagement-Inscriptions

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **10^{ème} Rallye National de Véhicules Historiques de Compétition Ecureuil-Drôme Provençale** doit adresser à l'**A.S.A. Montélimar – 916 route du Village – 26130 CLANSAYES**, la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée avant le 28 Mai 2018. Cachet de la poste faisant foi.

3.1.10P. Le nombre d'engagés est fixé à 20 voitures au maximum, toutefois celui-ci pourra évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité à 170 voitures pour les trois Rallyes.

NOTA : Dès que le nombre maximum d'engagés sera atteint, les demandes reçues passé ce seuil seront en liste d'attente bien que réceptionnées dans les délais ainsi que celles reçues non accompagnées du montant des droits d'engagement.

3.1.11.P. Les droits d'engagement sont fixés ainsi :

A) Droits simples avec la publicité facultative des organisateurs	: 450 euros
B) Equipage licencié 100 % ASA Montélimar	: 430 euros
C) Sans la publicité facultative des organisateurs	: 900 euros

Il vous sera demandé aux vérifications administratives un chèque de caution de 100€ par voiture pour le transpondeur.

3.1.12 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est intégralement renseignée et accompagnée du montant total des droits d'engagement libellé à l'ordre de l'ASA MONTE LIMAR.

Le montant des droits d'engagement seront encaissés par l'ASA le jour de la clôture des engagements. (28/05/2018)

3.2P. Equipages

Conforme au règlement standard F.F.S.A

3.2.9P. Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales

Une tolérance de 500 mètres, avant le CH et après le point Stop est accordée.

3.3P. Ordre de Départ

Les Concurrents du **10^{ème} Rallye National de Véhicules Historiques de Compétition Ecureuil Drôme-Provençale** partiront **DEVANT** le **32^{ème} Rallye National Ecureuil Drôme-Provençale**.

Article.4P. VOITURE et ÉQUIPEMENTS

4.1P. Voitures admises

Sont admises les voitures :

- des périodes E à J2 incluses (1947 à 1990), homologuées VHC et possédant un Passeport Technique Historique (PTH/PTN)
- du groupe Rallye Classic de Compétition (1977 à 1981)

Les voitures du groupe Rallye Classic de compétition auront un classement séparé et ne marqueront pas de points à la Coupe de France.

Toutes les voitures sont autorisées à être équipées d'une assistance électrique de direction. Il est également autorisé de monter une direction assistée existante ou homologuée provenant d'un même modèle de voiture que celui présenté, sans changement de période, si ce modèle n'en est pas équipé d'origine dans la période présentée.

Classification par groupes :

- Groupe 1 - T - Tourisme - Groupe 2 - CT - Tourisme de Compétition
- Groupe 3 - GT - Grand Tourisme de série - Groupe 4 - GTS - Grand Tourisme Spécial
- Groupe 5 - GTP/HST/TSRC - Grand Tourisme Prototype - Groupe N - Production J1 et J2
- Groupe A - Tourisme J1 et J2 - Groupe B - J1 et J2
- Les voitures du groupe Classic de compétition (1977 à 1981) en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un commissaire technique qualifié (classement séparé).

Les systèmes d'extinction du feu munis d'une goupille doivent être obligatoirement dégoupillés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du parc fermé d'arrivée.

En cas de non respect des sanctions seront appliquées avant le départ une mise en conformité devra être effectuée pendant le rallye une pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Article.5P. PUBLICITÉ

Publicités obligatoires : Communiquées par un additif aux vérifications des documents

Article.6P. SITES & INFRASTRUCTURES

Le 10^{ème} Rallye National de Véhicules Historiques de Compétition Ecureuil Drôme-Provençale reprend l'intégralité du parcours du 32^{ème} Rallye National Ecureuil-Drôme Provençale.

Le parcours total est de 387,897 kms. Il est divisé trois sections. Il comporte neuf Epreuves Spéciales d'une longueur totale de 99,66 Kms. (voir détail sur règlement National et Itinéraire en annexe).

Article.7P. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde.

Les dépanneuses seront utilisées uniquement dans le seul but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée. Il n'y a aucune obligation pour l'organisateur et/ou la Direction de Course à évacuer des voitures des concurrents quand le passage même au ralenti, même dans les bas-côtés, est possible.

En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents. Tous dépannages demandés par les concurrents sont à la charge de ceux-ci.

7.3.17 Nouveau départ après abandon – Rallye 2

Conforme et selon les conditions de l'article 7.3.17 des règles spécifiques des rallyes VHC FFSA 2018

Article.9P. CLASSEMENT

A l'issue de chaque rallye un classement par groupe sera établi conformément au règlement de la coupe de France des Rallyes VHC 2018

Un classement général est publié pour les Groupes 1, 2, 3, 4-5.

Un classement général est publié pour les groupes N VHC J1-J2, A VHC J1-J2, B VHC J1-J2 (1982-1990)

Un classement général est publié pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977–1981)

Le vainqueur du rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

Article.10P. PRIX - COUPES

La remise des prix se déroulera le Samedi 09 Juin 2018 sur le podium d'arrivée à Montélimar

Il n'y aura pas de dotation en prix. Tous les Concurrents classés seront récompensés

IMPORTANT

Mesdames, Messieurs les concurrents,

C'est grâce à la compréhension des Riverains et des Municipalités des communes traversées par le Rallye que l'Association Sportive Automobile de Montélimar a pu organiser cette année les :

32^{ème} Rallye National Ecureuil Drôme Provençale
10^{ème} Rallye National de Véhicules Historiques de Compétition Ecureuil Drôme-Provençale
7^{ème} Rallye National de Régularité Historique de Compétition Ecureuil-Drôme

C'est cependant grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous adopterez lors des reconnaissances du parcours, que la pérennité de l'épreuve pourra être assurée.

Nous vous demandons de **RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE**, afin de préserver, la sécurité et la tranquillité des populations et des villages qui vous accueillent, et de suivre scrupuleusement les limitations de vitesse et les horaires réglementés, sur des routes fréquentées par des enfants, allant ou revenant de l'école, et par des véhicules agricoles.

**EN ACCORD AVEC LES SERVICES PREFECTORAUX ET LA GENDARMERIE,
LA REGLEMENTATION SUIVANTE SERA APPLIQUEE :**

Reconnaisances strictement interdites avant le 05 Juin 2017

Reconnaisances autorisées uniquement

Le Dimanche 03 juin 2018 de 9 h 00 à 18 h 30

Le vendredi 08 juin 2018 de 9 h 00 à 20 h 00

Distribution des ROAD BOOK :

Pôle commercial de Maubec (Caviste VILAVIGNE) à 9H le 03 & 08 Juin

De plus, dans tous les rallyes asphaltes, le nombre de passages en reconnaissances est limité à 3 au maximum (Art 6.2.1 France Auto 2018)

Limitations de vitesse : **50 Km/h sur les routes des épreuves spéciales.**
30 Km/h dans les agglomérations.

De nombreux contrôles (radars) seront effectués. En sus des procès-verbaux éventuels, des sanctions sportives pouvant aller jusqu'à la mise hors course (refus du départ) sanctionneront les contrevenants sans qu'ils puissent prétendre à un quelconque remboursement des droits d'engagement (conformément au règlement standard des Rallyes français – art 13)

Afin de limiter la gêne des riverains, il vous est demandé :

- ⇒ **De veiller à ce qu'aucune dégradation ne soit apportée à l'environnement, Tous repères, marques, panneaux sont rigoureusement interdits.**
- ⇒ **De ne pas remonter les épreuves spéciales en sens inverse.**

Nous comptons sur votre sportivité, votre **courtoisie** et votre **sens du civisme**.

De votre comportement responsable dépend l'avenir des Rallyes

Le comité d'organisation vous souhaite un agréable **Rallye National Ecureuil Drôme Provençal**